



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2022/12

OBJET :
MISE EN PLACE D'UN
SYSTEME DE VIDEO-
PROTECTION –
DEMANDE DE
SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que la Commune a pour projet d'installer un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs communaux.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a délibéré en 2021 pour installer un système de vidéoprotection au niveau du complexe sportif. Le projet a été autorisée par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose d'étendre le dispositif aux abords de la Mairie, de l'école et de la garderie afin d'avoir une vue sur l'ensemble des sites sensibles. Les enregistrements seront conservés 14 jours et l'accès au système ne pourra se faire qu'avec des identifiants sécurisés.

Monsieur le Maire précise que le système peut être installé en régie afin de réduire le coût (estimé à +/-3000€HT). Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et le Conseil Régional peuvent être sollicités afin de faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection au niveau de la Mairie
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'autorisation auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 juin 2022

et que la convocation du Conseil avait été faite le
17 juin 2022

Le Maire,
Julien BELLENGIER

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le dispositif du Conseil Régional « Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants des Hauts-de-France ENVP »
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour financer ce projet

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire